

Filière : AUTOMOBILE
CAP Maintenance des Véhicules option Véhicule Particulier

1 - Pour l'enseignement professionnel :

Tenue de travail adaptée

- 1 combinaison de travail ininflammable ou 1 blouse et 1 pantalon
- 1 paire de chaussures de sécurité
- 1 paire de gants anti coupure

**Possibilité de vous fournir chez le fournisseur ARC au 05 56 94 73 71
Situé au 197 CRS Marne 33800 Bordeaux**



**Les tee-shirts, sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.
Ils ne sont pas considérés comme tenue de travail.**

Important : Conformément aux textes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité du travail, l'apprenti ou stagiaire ne sera admis en atelier que s'il est en possession de sa tenue réglementaire. En cas de manquement à cette obligation, les sanctions prévues au règlement intérieur seront appliquées.

2 - Pour l'enseignement général :

- 1 Calculatrice type CASIO Collège ou type TI 30
- 1 clé USB 4Go
- 1 trousse garnie du minimum nécessaire pour écrire.
- 1 classeur 24 X 32 et intercalaires ou des cahiers
- feuilles de copies simples et doubles à grands carreaux (quantité suffisante)
- pochettes transparentes
- 1 cahier de brouillon
- 1 tube de colle
- 1 rapporteur, 1 règle, 1 équerre à 90° et 1 compas
- 6 crayons de couleur et 4 fluos
- 1 paire de ciseaux à bouts arrondis

3 - Tenue de sport

Le sport est une activité obligatoire prévue au programme de formation et fait l'objet d'une épreuve du diplôme. Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive et ce dès la première semaine de formation, avec une tenue adaptée : chaussures et vêtements de sport, nécessaire de douche.

Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.